

Zeitschrift:	Das Rote Kreuz : officielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes
Herausgeber:	Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz
Band:	36 (1928)
Heft:	12
Artikel:	XIIIe Conférence internationale de la Croix-Rouge
Autor:	Guisan, A.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-974086

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

des Fürsorgevereins für die Stadt Bern und des Vereins für kirchliche Liebestätigkeit gebildet ist. Er besitzt aber keinen leistungsfähigen Fonds, so daß er sich damit begnügen mußte, das vom Kantonalverband bernischer Samaritervereine unternommene Tuberkulose-Aufklärungswerk durch Subventionen zu unterstützen. Ferner hat er 1921 den Kantonalbernischen Hilfsbund zur Bekämpfung der chirurgischen Tuberkulose ins

Leben gerufen. Hätten wir einen Kantonalarzt im Hauptamt, wie wir einen Kantontierarzt im Hauptamt haben, es stände sicher vieles besser in der Bekämpfung der Volksseuchen und Volkschäden.

Die Hauptbedingung für eine erfolgreiche Bekämpfung der Tuberkulose auf dem Lande ist die uneigennützige Zusammenarbeit aller. Der Geist gegenseitiger Hilfe ist lebendiger denn je!

XIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge.

La Haye, 23-27 octobre 1928.

C'est dans la magnifique salle des Chevaliers (Ridderzaal), construite sous Floris V, en 1252, que le mardi 23 octobre s'ouvrait, sous la présidence de S.A.R. le prince des Pays-Bas, la XIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, où 56 Croix-Rouges nationales et 46 États étaient représentés.

Le gouvernement suisse y avait délégué M. Dinichert, chef de la division des affaires étrangères au Département politique, le médecin en chef de l'armée, le pharmacien en chef de l'armée et le lieutenant-colonel Combe. La Croix-Rouge suisse était représentée par son président, M. le colonel Kohler, son secrétaire-général, Dr Ischer, et l'auteur de ces lignes. Après le discours du prince Henri, président de la Croix-Rouge néerlandaise, qui souhaita la bienvenue à tous en des termes fort aimables et après la constitution du bureau, ainsi que la formation des différentes commissions, M. Bouvier (de Genève), vice-président du Comité international de la Croix-Rouge, présenta un intéressant rapport sur l'activité du C.I.C.R. L'assemblée se prononça affirmativement ensuite sur deux propositions qui lui étaient soumises. La première émanant de

M. Werner (C.I.C.R.), demandant que le nombre des médailles du fonds Nightingale à attribuer chaque année, soit porté de 6 à 18. La seconde, faite par M. le colonel Draudt, vice-président de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge et premier délégué de l'Allemagne, suggérait de mettre fr. 5800 à la disposition du C.I.C.R. pour être affectés à l'Institut de matériel sanitaire créé à Genève dernièrement.

La journée du 24 fut consacrée en entier aux travaux des quatre commissions constituées par le bureau.

La première, dont faisait partie le colonel Kohler et le soussigné, était présidée par le plus charmant des hommes, le sénateur Ciarolo, ancien président de la Croix-Rouge italienne, l'initiateur bien connu de l'Union internationale de secours. La grosse question soumise à l'examen de la commission était celle de l'utilisation de la Croix-Rouge pour les victimes de la guerre maritime et la proposition de la Croix-Rouge néerlandaise visant la création d'une flottille internationale de secours de la Croix-Rouge.

Dans l'idée des promoteurs, il s'agissait d'équiper trois bateaux sanitaires, qui stationneraient sur trois points géographiques

assez éloignés les uns des autres afin de pouvoir couvrir chacun une zone déterminée. Lors de la discussion, l'amiral Amet (France) fit observer que, jusqu'à ce jour, les marins n'ont bénéficié que dans une faible mesure de l'organisation charitable de la Croix-Rouge. La complication et l'encombrement des navires de guerre aggrave les difficultés d'aménagement que l'on doit prévoir pour les soins à donner aux marins. Ceux-ci seront heureux de voir que l'on s'intéresse à eux pour les faire bénéficier des secours de la Croix-Rouge. Il appelle de tous ses vœux la réalisation d'une flottille de la Croix-Rouge dont l'utilité se fera sentir en temps de guerre comme en temps de paix.

Etant entièrement acquis au principe, il désirerait présenter quelques observations d'ordre essentiellement pratique. Un premier point semble devoir présenter d'assez graves difficultés lorsque l'on envisage l'équipement, l'entretien et le déplacement d'une flottille de ce genre. Les navires coûtent cher, non seulement à construire, mais également à équiper et à déplacer. Même si l'on n'envisage que trois navires stationnant sur trois points différents du globe, il faut considérer qu'une somme très importante doit être prévue. Une autre difficulté réside dans la possibilité d'assurer l'efficacité des interventions de cette flotte de secours; les transports par mer se font lentement et les champs d'opération de la flottille auront fatallement une grande extension. Il y a là un problème d'ordre pratique qu'il convient d'étudier de très près.

Ces obstacles ne sont pas insurmontables; ils doivent, au contraire, engager à rechercher les solutions les meilleures pour y faire face.

Il est évident que les fonds considérables nécessaires à cette entreprise ne seront pas faciles à trouver rapidement.

Mais ce qui est moins difficile, c'est de mobiliser les moyens dont disposent les usagers de la mer pour leur permettre de se joindre aux sauveteurs. Les détails pourront en être étudiés plus tard, mais ce qui importe, c'est de déterminer un afflux prompt du plus grand nombre de moyens de secours possibles sur les lieux d'une bataille navale ou d'un sinistre maritime. On peut utiliser les moyens maritimes existants comme l'on utilise les moyens terrestres. Les hôpitaux auxiliaires de l'armée sont généralement installés dans des écoles, des salles communales, etc., préparées à cet effet. En ce qui concerne la marine, on peut aménager de la même façon les navires de commerce ou de pêche en cas de besoin. Cet aménagement ne serait pas très dispendieux et serait un acheminement important vers la réalisation du projet.

Il ne faut pas non plus oublier les services que peuvent rendre les aéroplanes. Ceux-ci pourraient assurer un service d'investigation pour découvrir le lieu exact de la bataille et indiquerait aux flottilles de secours aménagées le point où elles devraient se porter.

* * *

Je serai plus bref sur le travail des autres commissions, n'ayant pas assisté à leurs séances. Qu'il me suffise de dire que la deuxième commission où siégeait M. Dinichert eut à s'occuper de questions d'ordre juridique, tel que: le rôle de la Croix-Rouge en cas d'application des sanctions prévues à l'article XVI du pacte de la Société des Nations; l'adoucissement des conséquences du blocus en faveur de certaines catégories de la population; la prohibition de la guerre chimique et bacteriologique.

A la troisième commission dont faisait partie le médecin en chef de notre armée était dévolue la tâche d'étudier la ques-

tion de la guerre chimique et de l'aviation militaire.

Enfin, la quatrième commission, où siégeait le Dr Ischer, était chargée du soin des questions touchant au matériel sanitaire et aux infirmières de la Croix-Rouge.

Le vendredi et le samedi furent consacrés à des séances plénières, au cours desquelles les différentes commissions présentèrent leurs rapports. Puis vint la grosse question de l'organisation de l'Union internationale de secours appelée à fonctionner en cas de calamités d'une gravité exceptionnelle (raz de marée, séismes, inondations, etc.). M. le sénateur François (France) présenta sur cet objet un rapport des plus intéressants se terminant par un juste hommage rendu au sénateur Ciarolo qui, depuis huit ans, avec une patience admirable, avec un courage merveilleux, en a mené les études et facilité la réalisation. L'assemblée unanime applaudit et adopta la résolution qui lui était proposée. Ensuite de ce vote, M. Ciarolo, dont on devinait l'émotion, exprima sa joie d'assister à la réalisation d'une idée qui lui est chère. « J'ai la satisfaction, dit-il, de voir que la Croix-Rouge a épousé cette idée et je puis maintenant rentrer dans le silence et dans la simplicité de ma vie avec la certitude que cette idée ne mourra pas. Je viens déposer dans vos bras comme un drapeau de paix, comme un idéal de justice internationale, l'Union internationale de secours. Faites-en une promesse de fraternité dans la vie. » Ces paroles, comme bien on pense, furent saluées par de vifs applaudissements.

La dernière question soumise au vote de la conférence fut celle de l'organisation internationale de la Croix-Rouge. Le projet présenté par M. Huber, président du C.I.C.R., fut accepté par 46 Croix-Rouges et 35 gouvernements. Saluons avec satisfaction l'adoption d'un statut

qui mettra fin à la dualité regrettable qui jusqu'ici troubloit les rapports entre C. I. C. R. et Ligue des sociétés de la Croix-Rouge.

* * *

Il n'y a pas de congrès qui ne soit agrémenté de réceptions variées. Celles de la XIII^e conférence furent particulièrement brillantes: le mardi à 5 heures, thé offert par la Croix-Rouge néerlandaise. Le même soir, dans la salle des fêtes de l'*Hôtel des Deux Villes*, c'était le gouvernement néerlandais qui recevait. Il avait fort bien fait les choses. La splendeur du buffet — où le champagne et les meilleurs crus de France voisinaient avec les langoustes et les homards à l'américaine, les filets de bœuf avec la salade russe, les fruits et les gâteaux avec les bonbons les plus recherchés — eût certes ravi Pantagruel.

Le mercredi, les amateurs de musique purent entendre un excellent concert du *Haagsch Strijkorkest*. Le jeudi, son A. R. le prince des Pays-Bas voulut bien recevoir les membres de la conférence en son palais du Noordeinde. Les laquais en livrée, la magnificence des salles avec leurs portraits, leurs meubles précieux — en particulier une table de malachite, don de l'un des czars, valant à elle seule une fortune — étaient bien faits pour réjouir les yeux des hôtes du prince. La délégation bolchéviste, aperçue au buffet, avait l'air de goûter très particulièrement le thé délicieux et les gâteaux d'origine royale cependant.... *Primum vivere.....*

Enfin, le vendredi, la Croix-Rouge néerlandaise recevait de nouveau dans les salons de l'*Hôtel Wittebrug*. Soirée particulièrement brillante: de nombreuses femmes en grande toilette et, les entourant, la foule des habits noirs constellés de décorations, à laquelle se mêlaient agréablement quelques riches uniformes.

Reconnaissons en passant que dans ce milieu élégant, la tenue de campagne de nos officiers suisses détonait bien un peu. Nos amis néerlandais avaient préparé un programme de choix: chants zélandais, prestidigitateur prestigieux, danses javanaises, film, il y en avait pour tous les goûts. Puis ce fut un orchestre endiablé qui fit retrouver leurs jambes de vingt ans aux hommes les plus blanchis, tandis que les misogynes impénitents demandaient au copieux buffet des satisfactions gustatives les plus variées.

Un temps idéal, coupé de courtes averses, a contribué au succès de la XIII^e Conférence. Il est toutefois regrettable que les ordres du jour chargés n'aient pas permis de jouir davantage du charme prenant de La Haye avec sa lumière si douce, ses bois idylliques que l'automne avait parés de ses ors, ses parcs magnifiques,

« où les canaux prolongent
Leur chemin de silence et de froide douleur,
Entre des quais de pierre abandonnés qui songent
Et mettent dans l'eau sombre un peu de leur [pâleur.]

D^r A. Guisan.

Contre la guerre chimique.

Le Conseil fédéral a décidé la constitution d'une commission centrale mixte pour l'étude de l'organisation de la protection de la population civile contre la guerre chimique. Cette commission est composée de membres de la Croix-Rouge suisse sous réserve de leur approbation par le Conseil fédéral et de membres que le Conseil fédéral désigne à son gré.

La Croix-Rouge a désigné les membres suivants: colonel commandant de corps Wildbolz, Einigen, de Berne, Sulzer, conseiller national de Winterthour, lieutenant-colonel sanitaire Suter, de St-Gall, méde-

cin en chef de la Croix-Rouge. Un autre membre sera désigné plus tard par la Croix-Rouge*. Le Conseil fédéral a désigné de son côté comme membres: MM. Dinchert, ministre, conseiller d'Etat Bosset, chef du Département de l'Intérieur à Lausanne, colonel Hauser, médecin en chef, de Berne, colonel Fierz, chef de la division technique de guerre à Berne et le lieutenant-colonel Hans Bandi, chef de section à la section de l'état-major général.

* Nous apprenons que le quatrième membre est M. le Prof. Dufour à Lausanne, membre du Conseil de La Source.

Aus unsern Zweigvereinen. — De nos Sections.

Emmental. Am letzten Sonntag, den 11. November 1928, füllte sich der große Saal des Hotels „Kreuz“ zum Bahnhof in Biel gegen 11½ Uhr fast bis zum letzten Platz mit Frauen und Männern, die gekommen waren, um einen als Einleitung zur alljährlichen Abgeordnetenversammlung gedachten öffentlichen Vortrag des Werkämpfers für die Tuberkułosiederringung im Kanton Bern, Dr. W. Kürsteiner, Arzt in Bern, zu hören; der geschätzte Redner hatte sich in

liebenswürdiger Weise bereit finden lassen, „Über Inhalt, Sinn und Geist des neuen eidgenössischen Tuberkułosegesetzes“ zu referieren und seinen flotten Vortrag durch ein Filmband zu illustrieren, das das Eindringen in den und die Vertreibung aus dem Körper in origineller Weise darstellt. Obwohl es selten vorkommen dürfte, daß man über ein bereits angenommenes Gesetz vorträgt, zeigte die Veranstaltung doch deutlich, wie notwendig es war, sich durch einen Kundigen